

[https://actu.fr/normandie/rouen\\_76540/apres-des-menaces-d-attentat-un-lycee-de-rouen-s...](https://actu.fr/normandie/rouen_76540/apres-des-menaces-d-attentat-un-lycee-de-rouen-s...)

🕒 4 min read

# Après des menaces d'attentat, le lycée Flaubert à Rouen va pouvoir rouvrir

Jeudi 13 avril 2023, le lycée Gustave-Flaubert de Rouen a été fermé dans la matinée en raison de messages menaçant d'attentat. L'établissement a été fouillé et pourra rouvrir.



Le lycée Flaubert à Rouen est fermé jeudi 13 avril 2023, à la suite messages menaçants d'une attaque dans l'établissement. (©RT/76actu/Archives)

Par **Julien Bouteiller** Publié le 12 Avr 23 à 23:17 mis à jour le 13 Avr 23 à 9:43

**Mise à jour le 13 avril à 9h40.** La préfecture indique sur Twitter que le lycée Flaubert à Rouen a été fouillé et sécurisé dans la matinée après les menaces d'attentat. « Le lycée

ouvrira ses portes aux élèves et aux équipes pédagogiques cet après-midi. »

---

Le principe de précaution est appliqué. Après des **messages menaçant** d'un attentat, le **lycée Gustave-Flaubert à Rouen sera fermé** ce jeudi 13 avril 2023.

## Un message menaçant d'un attentat

Comme nous l'indique une source syndicale, des enseignants de l'établissement situé à côté du cimetière du Nord ont reçu un mail **menaçant d'une attaque lors des cours** via l'espace numérique de travail (ENT). Une prétendue action menée au nom du christianisme.

Un autre message relayé par notre confrère de *BFM Normandie* évoque pour sa part une attaque ce 12 avril.

Une **enquête** devra déterminer s'il s'agit d'un canular de très mauvais goût (hypothèse privilégiée selon nos informations) ou d'une menace réelle, et les autorités ont préféré fermer l'établissement. Des opérations de levée de doute doivent y être menées afin d'écarter tout risque.

Vidéos : en ce moment sur Actu

Cet épisode n'est pas sans rappeler ce qui est survenu au lycée Maurois d'Elbeuf en décembre dernier. L'établissement avait dû fermer le temps d'une journée après des messages menaçant là encore d'un attentat. **Policiers et démineurs** s'étaient rendus sur place pour lever tout doute.

Il a été avéré par la suite qu'il s'agissait d'une fausse alerte, envoyée via la boîte mail d'un élève.

Pour rappel, **l'article 322-14 du Code pénal** stipule clairement que « le fait de communiquer ou de divulguer une fausse information dans le but de faire croire qu'une destruction, une dégradation ou une détérioration dangereuse pour les personnes va être ou a été commise est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ». Est puni des mêmes peines le fait de communiquer ou de divulguer une fausse

information faisant croire à un sinistre et de nature à provoquer l'intervention inutile des secours.

*Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).*

Generated with Reader Mode